

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 janvier 2020 A 20 HEURES 30

*Délibération n° 2020 01 06-n° 01 : FONCIER -
Approbation de l'opération d'acquisition et
d'aménagement d'un bien immobilier.*

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 24/12/2019
En exercice :	31	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 31/12/2019
Pouvoirs :	4	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 07/01/2020
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mmes NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme DURAND Aline donne pouvoir à M COQUARD Henri, M MOREAU Jean- Jacques donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle, Mme RAZY donne pouvoir à M LARGE Philippe, Mme HECTOR Geneviève donne pouvoir à M MALOSSE Daniel.		
Absents ou excusés :		
Néant		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Dans le cadre de ses obligations imposées par l'article 55 de la loi SRU, la commune de Vaugneray est tenue d'atteindre en 2025 un nombre de logements sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales. Au 1^{er} janvier 2018, on comptabilise 279 logements sociaux, soit 12,08 % du nombre de résidences principales.

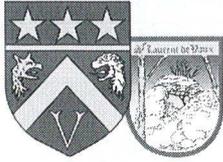
Pour se rapprocher de l'objectif de 25%, la commune de Vaugneray s'est engagée dans une politique volontariste de développement de l'habitat. Elle mène ainsi des opérations soit de construction neuve, soit d'acquisition-amélioration en vue de structurer son offre de logements.

En particulier, la commune développe en centre-bourg, lieu de proximité immédiate des équipements publics, commerces et services, une offre de logements en direction des jeunes ménages et des personnes âgées. Au vu de la configuration du centre-bourg, les opérations d'acquisition dans le parc de logements existants sont privilégiées. A titre d'exemples, la commune a acquis récemment des biens en centre-bourg en vue de leur transformation en logements sociaux

- Acquisition logements, rue du Rozard – projet de transformation en 3 ou 4 logements,
- Acquisition ancien office notarial – projet de création de 3 logements PLUS et 1 logement PLAI.

La commune a donc pour projet de poursuivre l'acquisition de biens dans l'existant afin de créer des logements sociaux en centre-bourg.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un bien immobilier cadastré AC 344 sis 17, place du Marché a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 450 000 € le 9 novembre 2019. L'immeuble se compose de caves, d'un rez-de-chaussée à usage commercial et de trois étages à usage d'habitation et de combles. Ce bien d'une surface de plancher d'environ 120 m² utiles par niveau permettrait la création de 6 logements pouvant faire l'objet d'un conventionnement social en PLUS et PLAI.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 janvier 2020 A 20 HEURES 30

*Délibération n° 2020 01 06-n° 01 : FONCIER -
Approbation de l'opération d'acquisition et
d'aménagement d'un bien immobilier.*

Le maire a reçu délégation pour exercer au nom de la commune le droit de préemption après avis de la commission d'urbanisme. Lors de sa séance du 2 décembre 2019, la commission a donné son avis favorable à une procédure de préemption. Le délai de préemption a été prorogé le temps de la visite du bien et expirera le 19 janvier 2020.

Au vu des plans et compte tenu de l'envergure de l'opération, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération de création de logements sociaux dans cet immeuble en inscrivant ce projet dans sa politique d'aménagement du centre-bourg.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- CONFIRME** la nécessité de créer des logements sociaux à proximité immédiate du centre-bourg notamment pour favoriser l'accès à un logement des jeunes ménages et des personnes âgées.
- APPROUVE** l'opération de création de logements sociaux dans l'immeuble situé au 17 place du marché.
- DIT QUE** les crédits sont prévus au budget.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
07/01/2020
et de la publication en mairie le 07/01/2020

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2020 01 06 n° 01: FONCIER- Approbation de l'opération
d'acquisition et d'aménagement d'un bien immobilier

.....
Date de décision: 06/01/2020

Date de réception de l'accusé 07/01/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2020010601_01

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20200106-2020010601_01-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : delib 1.pdf (99_DE-069-200047785-20200106-2020010601_01-DE-
1-1_1.pdf)